

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1415 21/11/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 novembre 1953

Numéro JO
n° 14 du 01/12/1953

Date du numéro
1 décembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Est libéré du service actif pour raison de santé, le garde- cercle, pour compter du 11 novembre 1953 : Toube Darar, Mle 353, sergent-chef, 15 échelon. Ce garde-cercle, totalisant 11 ans et 8 mois de services, droit a à une indemnité de licenciement de trois mois de solde nette.